

EXERCICE 7 – Droit public de la construction

Casus

La société de construction X SA souhaite reconvertir des « friches agricoles » en une centrale solaire d'importance régionale pour le Canton de Vaud.

De nombreux investisseurs actifs dans le domaine des énergies renouvelables sont prêts à financer le projet. Plusieurs personnalités politiques locales ont en outre communiqué dans les médias leur total soutien à la réalisation de cette centrale solaire, qu'ils qualifient de « *solution intelligente et exemplaire du point de vue de la durabilité, au service des besoins énergétiques de la population vaudoise* ».

De façon simplifiée, le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur des champs affectés à la zone agricole, qui s'étendent sur plusieurs hectares. Il n'y a pas de plantations ni de cultures dans les champs concernés par l'implantation des installations photovoltaïques.

Le chef du projet se demande si la réalisation de cette « centrale solaire » à cet endroit est juridiquement réalisable.

Ayant appris que vous aviez suivi un cours sur cette matière durant vos études, il vous demande de lui rédiger une brève note indiquant les règles applicables et l'autorité qui sera compétente pour décider.

Il vous demande aussi de donner votre avis sur les chances de succès du projet et de justifier votre position.